

SOLDE DU TROP-PERÇU AU 30 SEPTEMBRE 2013
À ÊTRE REMBOURSÉ AUX CLIENTS
(000\$)

No. de ligne	Description	Référence	(1)	(2)	(3)
Établissement du (trop-perçu) manque à gagner total					
1	Base de tarification moyenne	(Gaz Métro - 6, doc. 1, p.1, col. 15, l. 42)	1 837 496		
2	Coût en capital autorisé	(Gaz Métro - 7, doc.1, p. 1, col. 6, l. 9)	7,37%		
3	Revenu net d'exploitation permmissible	(Gaz Métro - 4, doc. 1, p. 1, col. 2, l. 25)	135 423		
4	Revenu net d'exploitation réel	(Gaz Métro - 4, doc. 2, p. 1, col. 7, l. 41)	130 474		
5	Manque à gagner après impôt	(Gaz Métro - 4, doc. 2, page 1, col. 8, l. 41)	4 950		
6	Effet de l'impôt	(li. 5 x 26,90% / 73,10%)	1 821		
7	Manque à gagner avant impôt	(Gaz Métro - 4, doc. 2, p. 1, col. 8, l. 14)	6 771		
			(TP) / MAG total	Quote-part allouée aux associés	Quote-part allouée aux clients
8	Partage du (Trop-perçu) / Manque à gagner par service				
9	Distribution	Partage du manque à gagner (Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1, col. 3, l. 2 à 4)	1 931	1 931	
10		Attribution du trop-perçu sur les activités des clients GNL (Gaz Métro - 18, doc. 1, p. 1, l. 12)		219	(219)
11	Transport	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1, col. 3, l. 5)	(1 667)		(1 667)
12	Équilibrage	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1, col. 3, l. 6)	6 506		6 506
13	Manque à gagner total	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1, col. 3, l. 7)	6 771	2 150	4 621
				Bonification à verser aux associés	
14	Bonification aux associés				
15	Quote-part des transactions d'optimisation financières	(Gaz Métro - 9, doc. 5, tableau p. 6: 7 237 k\$ X 10%)		(724)	
16	Bonification provenant de l'optimisation du plan d'approvisionnement ⁽¹⁾	(Gaz Métro - 9, doc. 5, annexe 1: 22 714 k\$ X 10%)		(2 271)	
17	Bonification totale			(2 995)	

⁽¹⁾ Aucune capacité de transport excédentaire n'a été observée pendant les mois d'août et de septembre 2013, ce qui permet à Gaz Métro d'obtenir la bonification additionnelle correspondant à 10% des économies constatées.